

## 1. Intitulé du certificat (NL)

**Ervaringsbewijs : hovenier aanleg van parken en tuinen (m/v)**

dans la langue d'origine

## 2. Traduction de l'intitulé du certificat

**Certificate of professional competence: gardener of parks and private gardens (m/f) (EN)**  
**Titre de compétence professionnelle : jardinier aménagement de parcs et de jardins (h/f) (FR)**

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

## 3. Description des compétences acquises

***La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.***

***Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :***

### ***tracer un plan :***

- place les piquets sur le terrain de sorte que la distance entre ceux-ci corresponde à l'échelle sur le plan de mesure;
- fixe la corde directrice du bon côté des piquets avec un nœud de maçon;
- mesure les niveaux du terrain avec un niveau.

### ***mettre un revêtement en gravier :***

- creuse un coffre de fondation de 10 cm;
- place des bordures dans le sable stabilisé, le long de la corde de bordure sans toucher la corde;
- opte pour du géotextile comme première couche;
- étale de la dolomite 0/15 et tasse jusqu'à l'obtention d'une surface égale;
- enlève toute la dolomite dans les parterres avoisinants.

Le candidat doit pouvoir démontrer la connaissance:

- des proportions lors de la fabrication de sable stabilisé.

### ***travailler le sol :***

- étale l'amendement de sol de manière uniforme sur le terrain;
- trace un sillon à bêcher dès le départ et amène cette terre au bout du terrain à bêcher;
- enfouit l'amendement de sol et la végétation éventuelle de sorte qu'une couche de terre égale soit visible;
- bêche suffisamment profond de sorte que la végétation enfouie ne remonte pas à la surface au prochain traitement;
- enlève toute la terre située hors de la zone à travailler;
- règle la hauteur de la fraiseuse en tenant compte de la situation du sol;
- fraise partout à la même profondeur.

Le candidat doit pouvoir démontrer la connaissance:

- des conséquences du fraisage par différentes conditions atmosphériques.

### ***planter des arbres en racines nues :***

- creuse un trou de plantation une fois et demi plus grand que la racine;
- creuse un trou de plantation suffisamment profond de sorte que l'hypocotyle se trouve juste en dessous de la terre;
- égalise les racines et les branches endommagées;
- place le tuteur du côté ouest et ensuite l'arbre, séparés par une largeur de pied;
- plante d'abord l'arbre à une plus grande profondeur et le secoue légèrement de sorte que suffisamment de terre puisse s'insérer entre les racines et que les

### **Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

- racines puissent s'étendre dans le puits de plantation;
- fixe l'arbre au tuteur en tournant au moins une sangle en forme de huit de sorte que l'arbre ne puisse pas se frotter contre le tuteur;
- tasse le sol de sorte que l'arbre soit solidement fixé.

**planter des plantes vivaces, des arbustes et des roses :**

- suit le plan de plantation lors de la disposition des différentes sortes de plantations;
- respecte la distance nécessaire entre les différentes sortes de plantes;
- enfouit complètement la motte des plantes vivaces sous terre;
- plante l'ente des roses juste au-dessus de la terre;
- ferme le puits de plantation de sorte que la plante soit fixée, sans abîmer la plante;
- parachève le sol de sorte qu'il reste aéré et égal.

**tailler :**

- taille les branches qui se croisent, les branches qui se chevauchent et les doubles têtes de sorte que l'air et la lumière puissent passer à travers la structure des branches;
- ne taille pas l'anneau de la branche et ne laisse pas de souches;
- diminue une branche obliquement, au-dessus d'un point végétatif ;
- enlève les lourdes branches sans déchirures;
- assure une blessure lisse.

**semer :**

- tasse la terre fermement partout;
- égalise jusqu'à ce que tous les trous et bosses disparaissent;
- sème d'abord les bordures;
- sème uniformément une quantité de 2 à 3 kg par 100 m<sup>2</sup> sur la surface totale;
- ratisse les semences jusqu'à une profondeur égale;
- roule le terrain sans laisser de traces.

**entretenir le matériel :**

- arrête le moteur avant de réaliser l'entretien;
- choisit le carburant adapté en fonction de la machine;
- apprécie l'état du filtre à air;
- apprécie l'état de la bougie;
- contrôle le niveau d'huile;
- nettoie tout le matériel utilisé.

**4. Secteurs et emplois typiques pour le détenteur du certificat**

*Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler en tant que jardinier aménagement de parcs et de jardins dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture.*

**5. Base officielle du certificat**

<p><b>Nom et statut juridique de l'institution agréée qui délivre le certificat</b></p> <p><i>Centre de test agréé par les autorités flamandes</i></p>	<p><b>Nom et statut juridique de l'instance régionale responsable de l'accréditation/ de la reconnaissance du certificat</b></p> <p><b>Ministère flamand de l'Emploi et l'Économie Sociale</b>  <i>Boulevard du Roi Albert II 35 boîte 21  1030 Bruxelles</i></p>
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><i>Niveau flamand</i>  VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p><i>Toutes les compétences telles que décrites au point 3 doivent être prouvées.</i></p>
<p><b>Règlementation internationale ou européenne</b></p>	
<p><b>Base légale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle</i></li> <li>• <i>Arrêté ministériel du 18 février 2008 fixant la norme pour le titre de compétence professionnelle de jardinier aménagement de parcs et de jardins</i></li> </ul>	

## 6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Pourcentage du programme complet (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des acquis de l'expérience	100	Max. 8 heures
<b>Durée totale de l'évaluation menant au certificat</b>		Max. 8 heures

### Informations complémentaires

*L'évaluation a été développée selon la norme jardinier aménagement de parcs et de jardins, telle qu'établie et approuvée par les représentants des travailleurs et les représentants des employeurs du secteur. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de jardinier aménagement de parcs et de jardins.*

### Davantage d'informations disponibles sur :

[www.ervaringsbewijs.be](http://www.ervaringsbewijs.be)

### Répertoire flamand des Suppléments au Certificat Europass

*Vous pouvez télécharger ici le supplément flamand au Certificat Europass en différentes langues et vous trouverez une description du système national et régional de qualifications :*

[www.europass-vlaanderen.be/cs](http://www.europass-vlaanderen.be/cs)